

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, tenue le mardi 5 février 2019 au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil et à laquelle étaient présents :

*M. Guillaume Vermette
Mme Myriam Goulet
Mme Diane Bilodeau*

*Mme Denise Lapierre
Mme Diane Pouliot
Mme Sylvie Lemelin*

Tous formants quorum sous la présidence de Mme Manon Goulet, mairesse.

Est aussi présent, monsieur Richard Tremblay, directeur général & secrétaire-trésorier.

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION**
- 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2019**
- 4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Comptes et adoption;*
- 5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX) :**
 - 5.1 Les communiqués;*
 - 5.2 Question(s) de l'assemblée;*
 - 5.3 Élaboration d'un plan de mesures d'urgence;*
 - 5.4 Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.*
- 6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 6.1 Demande d'autorisation pour circuler en VTT dans certains rangs et certaines rues de Saint-Gervais.*
- 7. DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**
 - 7.1 Loisirs de St-Gervais Inc. - demande de permis pour fin de vente d'alcool à l'extérieur au 176, Nadeau dans le cadre du Festival des Neiges pour la journée du 9 février 2019.*
- 8. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

9. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT**

9.1 *Avis favorable à l'orientation préliminaire de la CPTAQ en vertu de l'article 59 de la LPTAA (Réf. : Dossier 380 986)*

9.2 *Demande de PIIA 2019-001, 151, Principale*

10. **DOSSIER(S) - VARIA, AUTRES**

10.1 *Autorisation de signature du calendrier de conservation*

11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION

Les membres du conseil se lèvent et ont un moment de réflexion.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

190201 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT*

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que lu et présenté.

Adopté unanimement.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2019

190202 *IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2019 tel que présenté et modifié, et ce, tel que déposé à la table du conseil.

Adopté unanimement.

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION:

4.1 COMPTES ET ADOPTION

190203 *IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN*

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes du mois de janvier 2019 tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise le directeur général à en faire le paiement :

<i>Administration générale :</i>	45 508.46	\$
<i>Sécurité publique:</i>	11 252.68	\$
<i>Transport routier:</i>	55 318.40	\$
<i>Hygiène du milieu:</i>	14 014.20	\$
<i>Santé & Bien-être</i>	0	\$
<i>Aménagement et urbanisme</i>	879.56	\$
<i>Loisirs et culture:</i>	18 203.52	\$
<i>Frais de financement :</i>	0	\$
<i>Activités financières :</i>	0	\$
TOTAL :	145 176.82	\$

Adopté unanimement.

5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX):

5.1 LES COMMUNIQUÉS

5.1.1 Objet : Invitation au 17^e Souper-bénéfice de Saint-Lazare aux profits des Loisirs de Saint-Lazare Inc.

190204

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU de procéder à l'achat de deux (2) billets pour l'activité souper-bénéfice de Saint-Lazare qui se tiendra le 9 mars 2019 au centre communautaire de Saint-Lazare soit au montant de 60 \$ chacun.

Adopté unanimement.

5.1.2 Objet : demande de soutien financier pour le ou les athlètes de la municipalité

Cette demande sera référée au Loisirs St-Gervais inc.

5.1.3 Objet : Le Raid Banque Nationale pour venir en aide à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis qui se tiendra le 25 mai 2019

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

5.1.4 Objet : Demande d'appui financier pour la Fête annuelle de la Santé (Entraide Solidarité Bellechasse)

190205

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU de contribuer pour un montant de 50\$ à titre d'appui financier pour la Fête annuelle de la Santé (Entraide Solidarité Bellechasse).

Adopté unanimement.

5.1.5 Objet : Dépôt du procès-verbal de la bibliothèque pour la séance 31 octobre 2018

Le conseil prend connaissance du document.

5.2 QUESTION(S) DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'est posée.

5.3 ÉLABORATION D'UN PLAN DE MESURES D'URGENCE

La mairesse informe le conseil que le gouvernement, dans le cadre de l'adoption d'un nouveau projet de Loi, oblige les municipalités à se doter d'un plan de mesures d'urgence. Nous avons donc mandaté un consultant afin de nous accompagner dans la procédure.

Des subventions sont disponibles aux municipalités pour réduire le coût des dépenses pour la réalisation de ce projet.

Mme Denise Lapierre, conseillère et M. Guillaume Vermette, conseiller; sont les représentants du conseil qui siègeront sur le comité de l'élaboration du plan de mesures d'urgence.

5.4 POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

EN CONSÉQUENCE,

190206

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU que la municipalité de Saint-Gervais adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

Adopté unanimement.

6. DOSSIER(S) – SERVICES PUBLICS :

6.1 DEMANDE D'AUTORISATION POUR CIRCULER EN VTT DANS CERTAINS RANGS ET CERTAINES RUES DE SAINT-GERVAIS.

Le conseil est informé que des citoyens ont fait une demande à la municipalité pour autoriser la circulation de VTT dans certains rangs et certaines rues de la municipalité.

Le conseil va y réfléchir et travailler ce dossier dans les prochaines semaines.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1 LOISIRS DE ST-GERVAIS INC. - DEMANDE DE PERMIS POUR FIN DE VENTE D'ALCOOL À L'EXTÉRIEUR AU 176, NADEAU DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES NEIGES POUR LA JOURNÉE DU 9 FÉVRIER 2019

190207

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise Les Loisirs de St-Gervais Inc. à présenter une demande à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux pour vente et consommation d'alcool à l'extérieur dans le cadre de l'activité Festival des Neiges qui se tiendra le 9 février 2019 dans la cour du Centre Socio-Culturel de Saint-Gervais localisé au 176, Nadeau.

Adopté unanimement.

8. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL :

Les conseillers(ères) discutent de leurs dossiers respectifs à tour de rôle.

La conseillère Mme Diane Bilodeau parle de l'état d'avancement de la nouvelle politique familiale.

La conseillère Myriam Goulet nous parle de la dernière rencontre pour l'élaboration du nouveau plan d'urbanisme. Les membres du conseil seront sollicités prochainement pour apporter des idées par le biais d'un questionnaire.

9. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT :

9.1 AVIS FAVORABLE À L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA CPTAQ EN VERTU DE L'ARTICLE 59 DE LA LPTAA (RÉF. : DOSSIER 380 986)

CONSIDÉRANT QUE le 16 janvier 2019, le conseil de la MRC de Bellechasse a adopté la résolution no C.M. 19-01-005 dans le but de soumettre une troisième demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

CONSIDÉRANT QUE le 8 mars 2017, une rencontre de négociation CPTAQ/MRC/UPA a permis de convenir d'une entente sur les îlots déstructurés (volet 1), les secteurs de grandes superficies (volet 2) ainsi que les activités agricoles substantielles devant faire l'objet d'une autorisation résidentielle à portée collective de la part de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE le 23 novembre 2018, la CPTAQ a donné une orientation préliminaire favorable (regroupant les décisions précédentes 351 527 et 374 377) à une autorisation visant l'utilisation à des fins résidentielles des lots identifiés à l'intérieur d'îlots déstructurés (volet 1) et les secteurs de grandes superficies (volet 2) identifiés. De plus, des sous-secteurs particuliers à demande recevable ainsi que la possibilité d'offrir des secteurs où les activités agricoles substantielles seraient permises furent entendus quant à la possibilité d'une éventuelle demande d'autorisation à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE pour rendre sa décision finale, la CPTAQ doit recevoir un avis favorable de la MRC de Bellechasse, de l'UPA de Chaudière-Appalaches et des municipalités concernées relativement à l'orientation préliminaire de la CPTAQ dans le dossier numéro 380 986 portant sur une demande d'autorisation résidentielle à portée collective.

EN CONSÉQUENCE,

190208

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais, donne un avis favorable à l'orientation préliminaire de la CPTAQ dans le dossier numéro 380 986 portant sur une demande d'autorisation résidentielle à portée collective.

Adopté unanimement.

9.2 DEMANDE DE PIIA 2019-001, 151, PRINCIPALE

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2019-001 reçue, 151, Principale qui doit être soumise à une approbation par le conseil municipal puisqu'un règlement sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale affecte ce secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité d'urbanisme soit d'autoriser le remplacement de l'enseigne existante par une nouvelle, et ce en fonction de la demande soumise.

190209

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU d'autoriser la demande de PIIA 2019-001, 151, Principale, soit pour permettre le remplacement de l'enseigne existante par une nouvelle incluant la structure. Soit pour une grandeur de 59 X 63 pouces au total.

Soit :

27 X 63 pouces pour la partie basse (écran numérique LEDS en couleurs).

32 X 63 pouces pour la partie haute (enseigne standard en acrylique).

Poteau et structure aluminium peint en noir

Que le contenu de l'affichage de l'enseigne n'a pas été analysé en fonction des directives du demandeur. Que le contenu de l'affichage devra être autorisé par l'inspecteur en bâtiment au préalable et autorisé par le conseil si nécessaire.

Adopté unanimement.

10. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRES:

10.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DU CALENDRIER DE CONSERVATION

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents.

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais est un organisme public visé au paragraphe no 4 de l'annexe de cette Loi;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

190210

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la municipalité de Saint-Gervais.

Adopté unanimement.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Richard Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Gervais, ce mardi 5 février 2019.

*Richard Tremblay;
Directeur général & secrétaire-trésorier*

11. LA LEVÉE DE LA SÉANCE

190211

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 21h00

Adopté unanimement.

Je soussigné, mairesse de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):

*Manon Goulet,
Mairesse*

*Richard Tremblay,
Directeur général & secrétaire-trésorier*